

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 avril 2018	N° 2018-267

Convocation du 20 avril 2018

Aujourd'hui vendredi 27 avril 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 avril 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2018-267

Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement de la place de la République et de ses abords - Confirmation de décision de faire - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La place de la République est un site d'envergure (1.9 ha), se développant au Nord depuis l'avenue Montesquieu jusqu'à la rue Dupérier au Sud.

Elle constitue un pôle essentiel dans l'équilibre du centre-ville de Saint-Médard-en-Jalles : desservant l'équipement culturel du carré des Jalles, offrant des capacités de stationnement pour les commerces et services, recevant le marché hebdomadaire, se connectant à l'avenue Montaigne et jouant ainsi un rôle d'entrée au centre-ville.

Le constat sur ce site d'un certain nombre de dysfonctionnements (prédominance des espaces de circulation et de stationnement, étroitesse des trottoirs, minéralité, ruptures spatiales compliquant les déplacements) et de besoins en nouveaux usages (déplacements doux, lieux de manifestations publiques) a conduit à souhaiter une requalification de la place.

Le parti d'aménagement retenu propose de redonner une unité à la place en simplifiant le nivellement, supprimant les ruptures, élargissant le parvis aux façades au-delà des chaussées périphériques.

Les interventions visent également à intégrer toutes les fonctionnalités et multiplier les usages en libérant notamment le parvis nord du stationnement, aménageant des espaces jardinés et équipés pour des usages ludiques et de repos, réaménageant les chaussées périphériques au profit des modes doux (espaces partagés, trottoirs élargis), organisant le stationnement le long des chaussées au droit des zones de commerces.

Le cœur de l'aménagement porte sur le parking des Martyrs de la Résistance, l'avenue Montesquieu, le parvis Nord et la partie Nord des voies latérales. Sa réalisation est inscrite au contrat de codéveloppement 2018-2020 de la ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Les prévisions financières de réalisation de l'opération sont les suivantes :

	€ HT	€ TTC
Frais de maîtrise d'ouvrage	190 552.50	228 663.00
Frais de maîtrise d'œuvre	346 392.00	415 670.40
Travaux	4 595 026.00	5 514 031.20
Total opération (hors foncier estimé à 27 000 € TTC – et indemnisation commerciale)	5 131 970.50	6 158 364.60

Le financement fera l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune.

La répartition financière entre Bordeaux Métropole et la ville sera la suivante :

- équipements de compétence communale : 1 041 663 € HT / 1 249 996 € TTC,
- équipements de compétence métropolitaine : 4 090 307 € HT / 4 908 369 € TTC
dont notamment 710 507 € HT / 852 608 € TTC financés sur le fond d'intérêt communal pour les travaux préparatoires et équipements relevant de la régularisation des missions propreté, plantations et mobiliers urbains dont 120 400 € HT / 144 480 € TTC relevant des missions de développement de l'aménagement numérique.

Le projet respecte l'épure financière du contrat de codéveloppement et a fait l'objet d'un accord de la commune.

Projet	Jalon	Estimation sur CODEV	Imputation budgétaire	N° fiche action
Saint-Médard-en-Jalles Place de la République et abords immédiats Phase 1	Confirmation de décision de faire	3 911 281 €	4581XX / 01 4582XX / 01 23151 / 844 2041412 / 844	N° 54 (C04 449 0124)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016 ouvrant la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats,

VU la délibération n°2017/0324 en date du 4 mai 2017 arrêtant le bilan de la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats et confirmant la réalisation du projet,

VU la fiche action n°54 du contrat de codéveloppement 2018-2020 de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'avancement programmé des études,

DECIDE

Article unique :

Le jalon « confirmation de décision de faire » est validé pour le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur GUICHOUX

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 avril 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2018	 Monsieur Michel DUCHENE